



Avis sur le rapport 3-1 de l'Exécutif régional
**Avenant n° 2 Pacte régional d'investissement
dans les compétences**

Rapporteuse : Élise Moreau

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Face à la crise sanitaire, la Région s'est engagée dans le plan de relance PRIC aux côtés de l'État, et en partenariat avec Pôle emploi, l'Association régionale des missions locales, les conseils départementaux et tous les partenaires de l'orientation-emploi-formation.

L'avenant n° 2 présenté dans le rapport a pour objectif d'intensifier et d'accélérer ces efforts coordonnés, en apportant des réponses "justes à temps" aux besoins de compétences des entreprises et permettant aux personnes en recherche d'emploi d'augmenter leurs chances de s'intégrer durablement dans l'emploi.

Il prévoit l'articulation des interventions des 2 prochaines années autour des axes opérationnels suivants :

- Proposer des parcours de formation supplémentaires pour répondre aux difficultés de recrutement, qui impliquent les entreprises dans la construction de solutions "sur mesure". Cette offre sur mesure complète l'offre qualifiante régionale déjà cofinancée par le PRIC.
- Prioriser les demandeurs d'emploi de longue durée dans l'accès aux formations, et en particulier celles qui impliquent l'entreprise et qui sont assorties d'une promesse d'embauche.
- Renforcer la coordination État-Région, au plus près des territoires, en associant les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions, notamment pour mieux coordonner les achats et les offres de formation entre la Région, Pôle emploi et les branches professionnelles, et pour garantir aux conseillers du Service public de l'emploi (SPE) l'accès à une information complète et à jour de l'offre de formation.

Pour ce faire, le PRIC est prolongé jusqu'à fin 2023 et des moyens financiers complémentaires sont attribués :

- 14,604 M€ pour mettre en œuvre en 2022 les parcours de formation supplémentaires selon les axes définis ci-dessus (+ de 2000 formations supplémentaires sont prévues).
- 66,174 M€ au titre du montant additionnel de l'État en 2023, au titre de cette prorogation ; la Région s'engage à maintenir son socle financier de dépenses à hauteur de 83,367 M€ pour la formation des personnes en recherche d'emploi en 2023.

Avis du CESER

Le CESER se réjouit de l'amplification des moyens financiers à destination de la formation des demandeurs d'emploi et de la prolongation du PRIC pour une année supplémentaire, dans la continuité des mesures mises en place depuis 2019.

Les axes autour desquels les interventions supplémentaires des deux prochaines années vont s'articuler font écho aux préconisations émises par le CESER, en particulier lors du lancement du PRIC 2019-2022¹, comme "d'accompagner les initiatives de formations sur mesure" ou "d'informer les opérateurs chargés de la mise en œuvre du Conseil en évolution professionnelle (CEP)". Plus récemment, dans le rapport "La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs ?" adopté en octobre 2021, le CESER préconise l'amélioration de la prise en compte des besoins exprimés par les acteurs de terrain et le développement de dispositifs favorisant la formation des travailleurs intérimaires. Il note avec satisfaction que ces mesures sont reprises dans l'avenant proposé.

Le CESER regrette toutefois que les demandeurs d'emploi qualifiés soient largement absents des interventions supplémentaires prévues. Ils constituent en effet une part non négligeable des personnes en recherche d'emploi, ayant souvent besoin de se réorienter ou de se former à de nouveaux métiers.

(1) Avis du 10/12/2018 sur le PRIC.

Le CESER constate également l'absence de perspectives au-delà de 2023, et appelle de ses vœux l'annonce rapide de la suite qui sera donnée aux mesures régionales en faveur de la formation des demandeurs d'emploi et des salariés dans les années à venir.

Avec les financements supplémentaires annoncés, justifiés par les conséquences de la crise sanitaire et les mutations à plus long terme, le soutien à la formation des demandeurs d'emploi atteint un niveau inédit. Le CESER appelle la Région à s'appuyer largement sur l'évaluation en cours pour amplifier ou réorienter certaines mesures, y compris parmi celles annoncées dans cet avenant, et préparer la suite du PRIC, au-delà de 2023.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité (82 voix pour).



Julien Bernard, au nom de la CGT

La CGT apprécie l'effort fait pour la formation car c'est un élément essentiel pour assurer le présent et préparer l'avenir pour les salariés qu'ils aient un emploi ou en soient privés.

Nous tenons à rappeler les principaux éléments de notre intervention lors de la plénière du 10 décembre 2018 lors de l'adoption du PRIC qui nous paraissent toujours d'actualité :

1. Tenir compte des réalités des personnes en répondant à leurs besoins et en les sécurisant dans leur parcours sans se limiter uniquement aux besoins immédiats exprimés par les entreprises.
2. Franchir un seuil de qualification et aller vers une certification complète dans un temps court.
3. Pouvoir accéder à un accompagnement et une orientation avec un conseil en évolution professionnelle complet.
4. Pouvoir accéder aux formations sur l'ensemble du territoire, mettre à disposition en amont les moyens nécessaires pour permettre l'accès effectif (transports, restauration, éventuellement hébergement, garde d'enfant ...).
5. Faire appel aux organismes de formation du service public de l'emploi (AFPA, Greta, Cnam) mis en danger par des choix gouvernementaux dictés par des considérations idéologiques et financières.

Le Conseil régional a travaillé. Certains points ont avancé, notamment sur l'accompagnement des stagiaires de la formation, mais il reste encore du chemin pour permettre à tous ceux qui en ont besoin d'accéder aux formations indispensables en ces temps où les mutations technologiques, économiques, environnementales sont fortes. Rappelons qu'en Bourgogne-Franche-Comté, au 3^e trimestre 2021, il y avait 215 950 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (Catégories A,B,C) dont 107 360 inscrits depuis plus d'un an. Cet avenant annonce plus de 2 000 formations. Certes tous les demandeurs d'emploi n'ont pas obligatoirement besoin de formation, mais il reste beaucoup à faire.

L'avenant insiste beaucoup sur les métiers dits en tension. Certes des difficultés sont réelles. Mais ayons bien en tête que les difficultés à recruter des salariés sont beaucoup dues à l'insuffisance des salaires, à la pénibilité des conditions de travail. Ceci demande un vrai travail des entreprises et des branches professionnelles pour les dépasser. Ces difficultés ne seront pas levées par la formation seule, quelle que soit son excellence.

La CGT votera l'avis qui reprend un certain nombre de ces points.